

**Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO (Haute Corse)**

**AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ**

**Date de l'acte** : 08 Décembre 2022

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, notaire à VENTISERI, (20240) Travo,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

**-Identité des requérants :**

\*Mr Jean-Noël **PERALDI**, retraité, époux de Mme Brigitte Christiane **BAILLET**, demeurant à BASTELICACCIA (20129) Hameau de Pinello .  
Né à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243) le 09/02/1956. Marié sans contrat.

\*Mme Angèle Marie **PERALDI**, retraitée, demeurant à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243)  
395 lieu-dit Capanella .  
Née à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243) le 06/11/1954.  
Divorcée non remariée.

**-Désignation des biens :**

\* Lieu-dit CASUCCIA, Une maison individuelle élevée de deux étages sur rez-de-chaussée.  
A l'extérieur un jardin. cadastrée section A n° 523 pour une contenance de 04a 52ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Pour avis.  
Le notaire.

**Adresse mail de l'étude** : francois.tafani@notaires.fr